

DELIBERATION N° 26/2024

Création d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe et un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe Pour avancement de grade

Le **30 septembre à 09h30** sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 12
- Représentés : 5

Étaient présents :

Monsieur Marcel CANNAT, Monsieur Joël BONNAFFOUX, Monsieur Rémy ODDOU, Monsieur Jacques FRANCOU, Madame Martine GARCIN, Madame Muriel MULLER, Monsieur Maurice CHAUTANT, Monsieur Marc BEYNET, Madame Carole CHAUVET, Madame Bernadette SAUDEMONT, Madame Claire BARNEOUD, Madame ASSO Catherine

Avaient donné pouvoir :

Monsieur François CHARPIOT a donné pouvoir à Monsieur Jacques FRANCOU
Madame Chantal EYMEOUD a donné pouvoir à Madame Bernadette SAUDEMONT
Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD a donné pouvoir à Monsieur Marcel CANNAT
Monsieur Arnaud MURGIA a donné pouvoir à Monsieur Rémy ODDOU
Monsieur Richard MAGNAN a donné pouvoir à Madame Martine GARCIN

Vu le Code générale de la fonction publique,

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale notamment son article 33

LE PRESIDENT

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, il revient à l'assemblée délibérante de créer les emplois au sein de la collectivité.

Il est ainsi proposé au conseil d'administration de procéder à la création de deux emplois :

- 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps-complet (35h)
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ième classe à temps non complet (14/35h).

Ces créations sont nécessaires pour les nominations suite à avancement de grade d'un adjoint du patrimoine principal de 2ème classe et d'un adjoint administratif.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCEDE AU VOTE

Nombre de votes POUR : 17

Nombre de votes CONTRE : 0

Nombre d'abstentions : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- De créer les deux emplois suivants :
 - 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps-complet (35h)
 - 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (14/35h).

- D'approuver le tableau des effectifs annexé à la présente délibération

Fait à Gap, le 30 septembre 2024

Le Président



Marcel CANNAT

Pour transmission :

- Représentant de l'Etat

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Annexe 1 : Tableau des effectifs

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (HEURES ET MN)
<i>Filière administrative</i>			
Attaché principal	A	2	TC
Attaché	A	4	TC
Rédacteur ppl 1 ^{ère} class	B	2	TC
Rédacteur ppl 2 ^{ème} class	B	3	TC
Rédacteur	B	4	TC
Adj. ad. Ppl 1 ^{ère} classe	C	2	TC
Adj. ad. Ppl 2 ^{ème} classe	C	12	TC
Adj. ad. Ppl 2 ^{ème} classe	C	1	14h00
Adjoint administratif	C	10	TC
Adjoint administratif	C	2	27h00
Adjoint administratif	C	1	21h30
Adjoint administratif	C	1	17h30
<i>Filière technique</i>			
ACFI	A	1	TC
Ingénieur	A	1	TC
Technicien	B	2	TC
Agent de maîtrise	C	1	TC
Agent de maîtrise	C	1	27h00
Adjoint technique	C	1	25h00
<i>Filière médico-sociale</i>			
Médecin hors classe	A	1	TC
Médecin	A	2	TC
Médecin	A	1	28h00
Infirmier	A	2	TC
<i>Filière culturelle</i>			
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	TC
Adjoint du patrimoine ppl 1 ^{ère} classe	C	1	TC
Adjoint du patrimoine ppl 2 ^{ème} classe	C	1	TC